DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE DE SIVERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 22 septembre 2022 à 10h30

Convoqué le 15/09/2022

Nombre de membres en exercice : 07
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 07
Quorum : 04

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 22 septembre à 10 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CALAS.

Présents : CALAS Martine, DEVAUX José (arrivé point 3), PESSEMESSE HOLDOWICZ Dominique (arrivée point 3), RAVYTS Wim, CHOPIN Jean-Claude, STEINLÉ Sylvia.
Procuration : MATAMOROS Muriel donne procuration à DEVAUX José.
Secrétaire de séance : STEINLÉ Sylvia.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 et, signature du registre des délibérations,**
2. **Décision du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),**
3. **Choix du candidat pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune,**
4. **Répartition 2022 de la Taxe des Ordures Ménagères aux locataires de la commune,**
5. **Aide communale pour les tickets de cantine 2022-2023,**
6. **Décision modificative n°1 au budget primitif 2022,**
7. **Correspondant communal incendie et secours,**
8. **Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon « CCPAL »,**
9. **Rapports annuels 2021 sur le Prix et la Qualité des Services « RPQS » Assainissement et Eau Potable de la CCPAL,**
10. **Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères « SIRTOM » du Pays d'Apt,**

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022,
  Les conseillers municipaux présents aux dites séances approuvent ***à l'unanimité*** le procès-verbal.

- Décision prise par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du « CGCT » Code Général des Collectivités Territoriales,

2022DECM11 en date du 05/09/2022 : Renouvellement certificat RGS** pour la télétransmission ACTES et téléprocédure HELIOS de la société SRCI à CHARTRES (28) d'un montant de 310€ H.T. soit 372€ T.T.C., VOTE : ***unanimité***.

Délibération n°2022DEB017 - Choix du candidat pour le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison Commune :
Rapporteur : Mme le Maire,
Vu la procédure adaptée concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison commune qui s'est conclue le 9 août 2022 à 16 heures.
Vu l'analyse en conseil municipal le 22/09/2022 sur les candidatures et retenir un candidat lauréat.
Rappel de la commande
La commune souhaite permettre la création d'une salle commune sur une parcelle non bâtie dont elle est propriétaire. Elle fait appel à un Maître d'œuvre qui se verra confier une mission complète avec diagnostic et mission complémentaire OPC. Ce Maître d'œuvre, prestataire ou mandataire du groupement, devra présenter toutes les compétences attendues pour répondre au cahier des charges.
Rappel des critères de sélection du lauréat

1. La qualité de l'approche méthodologique proposée au regard de l'adéquation entre les intentions exprimées et les attentes du maître d'ouvrage.
2. Les références de réalisations similaires dans le domaine objet du marché,
3. Les moyens que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour réaliser le marché,
4. Les capacités techniques des membres de l'équipe au regard de l'objet du marché
5. Le montant des honoraires proposés.
6. Les délais d'exécution de la prestation.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.
Demandes de scrutin particulier sans objet.
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante désigne conformément au règlement de consultation, le candidat Atelier du BAOU lauréat de la présente consultation : ***6 pour et 1 abstention Mme STEINLÉ Sylvia.***

Délibération n°2022DEB018 – Répartition 2022 de la Taxe des Ordures Ménagères aux locataires de la commune.
Rapporteur : Mme le Maire,
Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de répartir annuellement la taxe des ordures ménagères entre les locataires de la commune au mètre carré loué ; selon le titre de Taxes Foncières 2022 cette cotisation est incluse et réglée par la commune de SIVERGUES.
La répartition de la taxe des ordures ménagères se fera de la manière suivante :
Total taxe des ordures ménagères exercice 2022 / Total des mètres carrés loués appartenant à la commune = Prix de la Taxe des Ordures Ménagères au mètre carré loué, soit : 331 / 246,36m² = 1,344€ le mètre carré loué.
Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.
Demandes de scrutin particulier sans objet.
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** la répartition de la taxe des ordures ménagères pour l'année 2022 soit 1.344€/m² loué.

Délibération n°2022DEB019 – Aide communale pour les tickets de cantine 2022-2023.
Rapporteur : Mme le Maire,
Madame le Maire rappelle la délibération n°2021DEB045 du 16 novembre 2021 portant attribution d'un euro par repas aux enfants scolarisés dans les écoles primaires de Bonnieux et Apt et en enseignement secondaire qu'importe le lieu de scolarisation pour la période du 2 septembre 2021 au 6 juillet 2022.
Madame le Maire propose la continuité de ce plan pour la période du 1 septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023.
Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.
Demandes de scrutin particulier sans objet.
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** d'allouer une aide d'un euro par repas pour la période du 1er septembre 2022 jusqu'au 7 juillet 2023 aux enfants résidents sur la commune scolarisés dans les écoles primaires de Bonnieux et Apt et, en enseignement secondaire qu'importe le lieu de scolarisation sur présentation des justificatifs de paiements calendaires par les responsables légaux.

Délibération n°2022DEB020 – Décision modificative n°1 au budget primitif 2022.
Rapporteur : Mme le Maire,
Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux crédits budgétaires votés lors du budget primitif de la commune de SIVERGUES.
Cette décision modificative consiste à effectuer des virements de crédits au sein des chapitres 67 et 66 section fonctionnement suite à l'augmentation du taux d'intérêts révisable du prêt N°1895432S en cours au Crédit Foncier.
La décision modificative se détaillera comme suit et n'aura aucun impact sur les totaux du Budget Primitif 2022 voté : virement de crédit chapitre 67 article 673 (-450€) chapitre 66 article 66111 (+450€),
Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.
Demandes de scrutin particulier sans objet.
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** la décision modificative N°1 telle que détaillée ci-dessus.

Délibération n°2022DED021 – Correspondant communal incendie et secours.
Rapporteur : Mme le Maire,
Vu la loi n°2020-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;
Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 ;
Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;
Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;
Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1er novembre 2022 au plus tard ;
Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.
Demandes de scrutin particulier sans objet.
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante désigne ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** Mr DEVAUX José en qualité de correspondant incendie et secours.

Délibération n°2022DEI022 – Rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon « CCPAL »,

Rapporteur : Mme le Maire,

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités de la CCPAL année 2021 approuvé par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2022.

Madame le Maire informe que le rapport est consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet de la CCPAL.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Demandes de scrutin particulier sans objet.

Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante prend acte ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** du rapport d'activités de la CCPAL année 2021 tel que présenté.

Délibération n°2022DEI023 – Rapports annuels 2021 sur le Prix et la Qualité des Services « RPQS » Assainissement et Eau Potable de la CCPAL,

Rapporteur : Mme le Maire,

Madame le Maire présente au conseil municipal les rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement et de l'Eau Potable de la CCPAL année 2021 approuvés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2022.

Madame le Maire informe que les rapports sont consultables en Mairie sur demande ou sur le site internet de la CCPAL.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Demandes de scrutin particulier sans objet.

Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante prend acte ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** des rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement et de l'Eau Potable de la CCPAL année 2021 tels que présentés.

Délibération n°2022DEI024 – Rapport d'activités 2021 du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères « SIRTOM » du Pays d'Apt,

Rapporteur : Mme le Maire,

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport d'activités 2021 du SIRTOM du Pays d'Apt présenté lors du Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2022.

Madame le Maire informe que le rapport est consultable en Mairie sur demande ou sur le site internet de la CCPAL.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Demandes de scrutin particulier sans objet.

Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante prend acte ***à l'unanimité des membres présents et représentés*** du rapport d'activités 2021 du SIRTOM du Pays d'Apt tel que présenté.

- Questions diverses,
  - Jour de la Nuit le 15/10/2022,
  - Proposition d'avenant au bail de location du logement social 6B Calade Raoul Esparon afin d'inclure la cave de la Mairie portant le loyer mensuel à 430€.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h.

Le secrétaire,
STEINLÉ Sylvia

Le Maire,
Martine CALAS